

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

## 12 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. ANQUETIL David, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes ANQUETIL David, LECLERC Gaëlle, LEMETTAIS Christophe, LEDO Nadine, BAUDRY Laurence et MASSON Régine  
Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS : LEDO Antoine (donne pouvoir à M. MASSELINE Stéphane), VALLIN Morgan (donne pouvoir à Mme LECLERC Gaëlle) et MASSELINE Stéphane (donne pouvoir à Mme LEDO Nadine)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MASSON Régine.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

### **1~ SEMINOR**

Délibération 2023.017

La loi ELAN du 23 novembre 2018 portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique est venue introduire la mise en place de la gestion en flux des contingents. Le décret du 20 février 2020 précise les conditions de mise en œuvre de cette disposition qui s'appliquera à partir du 23 novembre 2023 à l'ensemble des réservations. L'objectif principal de cette mesure est d'assurer plus de fluidité dans le parc social pour faciliter les parcours résidentiels tout en garantissant la mixité sociale au sein du patrimoine.

De plus, le Conseil Municipal doit aborder le devenir de la Résidence où SEMINOR a exposé différents schémas.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, le Conseil Municipal devra prendre une délibération de principe pour la cession ou non du terrain soumis à bail emphytéotique pour les parcelles cadastrées A367 et A368.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents, décide de passer une délibération de principe pour :

- Finaliser la convention avec SEMINOR pour une délégation de gestion
- Demander à SEMINOR de refaire le bornage en raison du chemin n°8 qui figure sur la zone cadastrale de la zone repérée 368
- Obtenir la cession du bail emphytéotique
- Obtenir la proposition des domaines pour le rachat du terrain par SEMINOR

- Redéfinir dans une convention, l'entretien des espaces verts sur la résidence et en limite de la résidence (Haies)
- SEMINOR devra gérer la paix sociale de la résidence, la police du Maire se limitant au constat des faits
- Donner autorisation à Monsieur le Maire pour continuer à discuter avec SEMINOR pour les actions à mener.

## **2~ Frais de scolarité pour la commune de Cany Barville**

Délibération 2023.018

La mairie a reçu un courrier de la mairie de Cany Barville pour les frais de scolarité de 2 enfants domiciliés dans notre commune (1000€ pour les maternelles, 600€ pour les primaires)

Le conseil indique qu'un RPC a été mis en place avec la commune de Normanville pour permettre l'accès des enfants du village à l'instruction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sans réception d'une demande de dérogation, donne un avis défavorable à la demande de paiement des frais de scolarité pour l'année 2022-2023 à la commune de Cany Barville.

## **3~ Colis de Noël anciens et bon d'achat des enfants**

Délibération 2023.019

- Colis des personnes âgées

M. le Maire propose de reconduire le colis de Noël des personnes âgées, qui sera distribué, pour toutes les personnes de 65 ans et plus, habitant sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la distribution d'un colis de Noël pour les personnes de 65 ans et plus, habitant la commune à savoir :

- Un colis d'une valeur de 30 € pour une personne seule
- Un colis d'une valeur de 40 € pour un couple

- Bon d'achat des enfants

M. le Maire propose de reconduire la carte cadeau de 15 € offerte aux enfants de la commune de 0 à 18 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, une carte cadeau de 15 € aux enfants de 0 à 18 ans.

## **Questions diverses**

- Nous avons eu 3 naissances depuis le début de l'année, une carte cadeau sera remise à la fin de l'année aux parents pour célébrer l'heureux événement.
- Les travaux pour la défense à incendie, réalisé par le SMEACC seront réalisés avec la société STURNO d'ici la fin de l'année.

- Les colonnes de TRI, actuellement situées près du bâtiment communal seront déplacées et installées rue « la Chênaie », les bennes collectives de collection des ordures ménagères de la résidence seront repositionnées à côté des colonnes de tri. La commission travaux donnera son avis sur l'endroit exact et présentera le coût de la mise en place d'une plateforme béton. Les nouveaux conteneurs seront fournis par la CCCA. Une demande au service voirie de la CCCA sera effectuée pour permettre aux camions benne à ordures et vidange des colonnes, un accès et une entrée/ sortie du chemin actuel.
- 
- Salle : nous attendons la réponse à notre demande de permis de construire pour la salle polyvalente pour le début octobre 2023.
- Ecole :
  - Rencontre en début d'année scolaire avec M. FONTAINE, inspecteur académique et Mme GEMAY qui confirment la fermeture d'une classe pour la rentrée 2023/2024 en raison de la taille des effectifs qui est insuffisante pour justifier d'une cinquième classe. Nous sommes en manque d'effectif sur la section PS/MS (20 enfants) mais en excès sur le CM2. (30 enfants)
  - Il y a un effectif de 98 élèves dont 21 thiouvillais avec 4 classes.
- Travaux réalisés ou en cours par la 3CA :  
La commune a effectué une demande en de travaux en début d'année concernant l'écoulement des eaux pluviales.
  - Travaux d'écoulement : rue du calvaire, devant les Numéros 150 et le 748,
  - Travaux d'accotement : rue du Bosc Quesnel, reprise du début du chemin 21 et les virages au Hamelet
  - Curage de la noue qui alimente la mare « rue verte » ainsi que les travaux d'écoulement rue de la forge au 140.
- Autres travaux réalisés par la commune
- Certains travaux sur l'église ont été effectués, d'autres le seront en fin d'année :
  - 1) Une reprise en urgence des fissures des murs extérieurs du transept, côté nord et sud par la société « Normandie rénovation ». Travaux effectués
  - 2) Le Remplacement du tableau électrique par la société « Hamelin » car les fusibles n'étaient plus en conformité avec les normes (fusibles en porcelaine). Travaux effectués
  - 3) Déconnexion de tous les câbles du tableau électrique qui étaient en cuivre et isolés avec du fil coton. La nef ne sera plus éclairée car elle n'est plus câblée. Travaux effectués
  - 4) Reprise de l'enduit du mur interne de la nef, côté sud, par les bénévoles de l'association du village des anciens combattants. Travaux effectués
  - 5) La remise en état des statues de St Antoine et de Jeanne d'arc sera effectuée par l'association du village les azalées. Travaux à faire
  - 6) Réparation des corniches à l'intérieur du transept. Travaux à faire en fin d'année

### Pour information

- L'association Sport et Loisirs prévoit d'organiser la fête « Halloween » le 31 octobre et une soirée « Beaujolais » le 16 novembre.
- La 3CA organise un CLUED'eau à Thiouville le 1<sup>er</sup> novembre. Une communication sera faite pour les inscriptions.
- L'association Les Loustics de Marthinor, des parents d'élèves du RPC, organise une soirée Paëlla le 14 octobre, inscription avant le 29 septembre.
- L'aide aux devoirs et l'initiation à l'anglais reprennent à partir du 2 octobre. Inscription en Mairie pour les enfants du périscolaire et les enfants de Thiouville
- La campagne de fauchage sur la commune s'effectuera fin septembre.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 05.